

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jean Robidoux, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le mardi, 12 janvier 2021 à 20 h, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2020-011 pour :

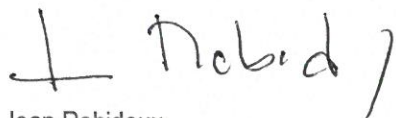
- Autoriser la subdivision du lot 5 124 047 en deux. Les deux lots auraient respectivement des superficies de 1 513.4 mètres carrés afin de construire des unifamiliales jumelées alors que le règlement de lotissement 331-2018 stipule que la superficie minimale pour des lots situés à moins de 300 mètres d'un lac et partiellement desservis est de 1 875 mètres carrés.
- Autoriser l'implantation de résidences unifamiliales jumelées alors que selon le règlement de zonage 330-2018 seul les résidences isolées sont autorisées dans la zone H-19.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: lot no. 5 124 047 cadastre du Québec

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 17 décembre 2020 au 12 janvier 2021. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse info@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 17^e jour du mois de décembre 2020.



Jean Robidoux
Directeur général par intérim

Certificat de publication

Je, soussigné, **JEAN ROBIDOUX**, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 16 décembre 2020, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de novembre 2020.



Jean Robidoux
Directeur général par intérim